



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des élections et de la légalité
Bureau des élections**

Nice, le **10 NOV. 2023**

ARRÊTÉ

Portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH en qualité de préfet des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice ;

Vu les propositions des maires concernés ;

Vu les désignations des délégués de la justice par la présidente du tribunal judiciaire de Nice par ordonnance du 03/10/23 ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Nice, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - L'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Nice est abrogé.

Article 2. - Sont désignés membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont le nom figure dans les tableaux annexés ci-après :

- annexe 1 : communes de moins de 1 000 habitants et communes de 1 000 habitants et plus dont la commission est composée en application de l'article L. 19, VII du code électoral ;
- annexe 2 : communes de 1 000 habitants et plus.

Article 3. - Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les maires des communes de l'arrondissement de Nice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522



Philippe LOOS

Arrêté du 10/11/2023
Annexe 1

Communes de moins de 1000 habitants
Communes de plus de 1000 habitant dont la commission est composée en application de l'article 19 VII du code électoral

Commune	Qualité	NOM Prénom
Tour-sur-Tinée (La)	Conseiller municipal	M. DESSENANTE Niels
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme Magali FISCHMANN
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme MERLO Sandrine
Tourette-du-Château	Conseillère municipale	Mme SOLER-SARTORI Sonia
	Déléguée de l'administration	Mme GIACALONE épouse PAILLON Albertine
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme VIAL Marcelle
Tournefort	Conseillère municipale	Mme BIANCHI ép. NICOLAOU Béatrice
	Déléguée de l'administration	Mme GRISONI MEMMOLO Sandra
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme ALLASIA ép. SCANELLA Josette
Utelle	Conseiller municipal	M. VOISIN Stéphane
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. VINSOT Thierry
	Délégué de l'administration	M. MALHACHE Marcel
Valdeblore	Conseiller municipal titulaire	M. MAGNANI Gilles
	Conseillère municipale suppléante	Mme RESMOND ép. HOUZÉ Dominique
	Déléguée de l'administration titulaire	Mme ROFFINO ép. GARINO Éliane
	Déléguée de l'administration suppléante	Mme GIORSETTI ép. ROFFINO Danielle
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	M. CASTELLI ép. FERRIER Jocelyne
Venanson	Conseiller municipal	M. BELTRAMONE Désiré
	Délégué de l'administration	M. PLENT Julien
	Délégué de l'administration suppléant	M. LAMAS Olivier
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. D'AMATO Pierre
Villars-sur-Var	Conseiller municipal	M. BONHEUR Gratien
	Déléguée de l'administration	Mme CHAMPOUSSIN Aïda
	Délégué désigné par le TJ de Nice	M. BEJOT Pierre-Louis
Villeneuve-d'Entraunes	Conseillère municipale	Mme GILLI Jenny
	Délégué de l'administration	M. GINESY Gérard
	Déléguée désignée par le TJ de Nice	Mme DURANDY Sabine